



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 23 Juin 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2023-D7-1-2-72**

**OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Etaient présents :**

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (a donné pouvoir à O.RENAUD)
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à A.ALARY)
Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

**Tél. :** 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

**Site :** <http://www.cc-deuxrives.fr>

**Email :** [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de MANSONVILLE : Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)

Commune de MERLES : M. Francis FEUTRIER (En remplacement de M. SERGAS Serge.)

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. TEILLET Philippe (en remplacement de DELACHOUX Jean-Paul)

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge (a donné pouvoir à L.MARCHIOL)

Commune de SISTELS : Mme CHAPUS Marie Dominique (en remplacement de BOISSEAU C.)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel  
 : Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à D. ZANIN)  
 : M. GROUSSOU Bernard (a donné pouvoir à G. BONGIOVANNI)  
 : Mme LAROUSSINIE Francine  
 : Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à J.M. BAYLET)  
 : M. LOPES Ernest  
 : Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à E. LOPES)  
 : M. ZANIN Daniel  
 : Mme HOHOL Elisabeth  
 : Mr ZMUDA Patrick  
 : Mme FURLAN Josiane

**Absents excusés :**

Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe

**Assistaient à la réunion :**

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
 Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

## **2023-D7-1-2-72**

### **OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Après avoir entendu l'exposé relatif au compte administratif 2022 du Service Public d'Assainissement Non Collectif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - SPANC</b>				
<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultats reportés N-1		20 224,56 €		
Opérations de l'exercice	38 500,77 €	14 030,34 €		
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>24 470,43 €</b>			
<b>Résultats de clôture</b>	<b>4 245,87 €</b>			
Reste à réaliser				
<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>4 245,87 €</b>			

Le Président propose donc :

- d'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires,
- d'adopter le compte administratif 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 1 non participation au vote (Monsieur Le Président)

DÉCIDE

- d'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires,
- d'adopter le compte administratif 2022.

Fait à Valence d'Agen, le 30 juin 2023

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 juillet 2023

La secrétaire de séance  
Madame le Maire de CASTELSAGRAT

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

  
**Francine FILLATRE**

  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES DEUX RIVES**

  
**Jean-Michel BAYLET**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **1.1 JUIL. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **1.1 JUIL. 2023**

## AR Préfecture

### COMPTE ADMINISTRATIF SPANC EXERCICE 2022

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230630-2023D7\_1\_2\_72-BF

Numéro d'acte : 2023D7\_1\_2\_72

Date de décision : 30/06/2023

Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : DOCBUDG-24820001600025-082023-CA-2022-03072023000000.xml

---

Fichier(s) annexes(s) : PAGES\_SIGNATURES\_CA\_2022\_SPANC.pdf  
2023D7-1-2-72 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF.pdf

---

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

---

Date d'envoi de l'acte : 11/07/2023 09:55:47

**Date de réception de l'AR : 11/07/2023 09:56:47**